

## **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AUTOCHTONE DU NOUVEAU- BRUNSWICK**

### **Aperçu du programme**

Des fonds sont disponibles dans le cadre du Partenariat agricole canadien (PAC) pour soutenir les communautés, les individus ou les organisations des Premières Nations qui souhaitent participer au secteur agricole du Nouveau-Brunswick, notamment les aliments locaux. Le financement soutient également le développement de marchés nouveaux et existants en offrant une aide financière aux demandes autochtones ayant des projets agricoles viables.

### **Admissibilité au programme**

Le Programme de développement agricole autochtone du Nouveau-Brunswick est ouvert à toute personne, toute communauté ou tout gouvernement autochtone, notamment un conseil tribal ou de bande, un gouvernement de Première Nation autonome, une corporation autochtone à but lucratif ou sans, une association, une coopérative ou une institution, ou tout autre partenariat, entreprise ou coentreprise autochtone de la province du Nouveau-Brunswick. Toutes les demandes font l'objet d'un examen en fonction de leur admissibilité et de leur mérite.

### **Demandes**

Les personnes intéressées sont invitées à présenter une demande de financement de projet dans le cadre de tout programme du Partenariat agricole canadien, comme indiqué ci-dessous.

### **Programme de développement des entreprises**

Le Programme de développement des entreprises aide les agriculteurs autochtones à élaborer des plans d'affaires viables et à comprendre les complexités des finances agricoles et des coûts de production. Cette catégorie comprend également les demandes qui soutiennent l'acquisition des compétences techniques et de direction nécessaires à la gestion globale des entreprises et des exploitations agricoles.

Un financement est également disponible pour soutenir les associations de producteurs agricoles ou les organisations agricoles autochtones afin de les aider à définir l'orientation stratégique de leur organisation ou secteur, et à acquérir les compétences et la formation nécessaires au bon fonctionnement d'une organisation agricole autochtone.

Par conséquent, cette catégorie soutient les initiatives et les activités de formation pour les membres de l'association qui peuvent améliorer la viabilité et la rentabilité de l'ensemble du secteur agricole.

### **Autres programmes dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture**

- Programme pour l'avancement du secteur de la transformation agroalimentaire
- Développement et promotion de l'agro-industrie – Développement de marchés et de produits
- Développement et promotion de l'agro-industrie – Mise en valeur des terres agricoles
- Développement et promotion de l'agro-industrie – Promotion des secteurs des cultures et de l'élevage (y compris la génétique du bétail)
- Programme de facilitation de la recherche et de l'innovation en agriculture
- Agriculture durable sur le plan environnemental
- Atténuation, prévention, hygiène et sécurité au travail
- Confiance du public et sensibilisation à l'agriculture

Le personnel du Ministère reste disponible pour fournir de plus amples informations sur les programmes, déterminer l'admissibilité et guider les candidats tout au long du processus de demande.

**Renseignements détaillés relatifs aux catégories de projets et aux activités admissibles**

Pour un complément d'information concernant les niveaux de financement, les catégories de projets et les activités admissibles – veuillez consulter le Partenariat canadien pour l'agriculture (programmes de gestion des risques non commerciaux) en cliquant sur le lien suivant :

**<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/programmes.html>**

**Niveaux de financement disponibles pour les demandes autochtones**

**Remarque** : des niveaux de financement plus élevés pourraient être envisagés pour les projets autochtones qui présentent des créneaux commerciaux viables, rentables ou durables. De plus, il est important de noter que les montants minimums de partage des coûts **peuvent être annulés** pour les demandes autochtones en fonction du mérite et des caractéristiques de chaque projet, comme le détermine l'équipe d'examen des projets de la province du Nouveau-Brunswick.

***Pour un complément d'information sur le PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AUTOCHTONE AU NOUVEAU-BRUNSWICK, veuillez communiquer avec Terry Sullivan, conseiller principal en matière de relations avec les Autochtones, au 506-429-4521 ou à [terry.sullivan@gnb.ca](mailto:terry.sullivan@gnb.ca)***